

M info métiers

la revue de la chambre de métiers et de l'artisanat - Nouvelle-Calédonie

Fiche info

Les statuts juridiques
pour entreprendre
seul

Vos questions nos réponses

Question
de Monsieur Tediap
créateur d'entreprise
artisanale
dans le nettoyage
de locaux.

Savoir-faire

Laurent Fenoy
carreleur à Nouméa

Gabrielle
Viramoutoussamy

fabricante de achards
au Mont-Dore

Ça vous concerne

Eco construction une filière d'avenir



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie



Durablement artisans

Attaché à des traditions par son métier, l'artisan a aussi une remarquable capacité d'adaptation. N'est-ce pas ce qui vous permet de transmettre vos savoir-faire, de perfectionner vos produits et vos services, de satisfaire votre clientèle ? C'est ce qui vous permet de durer.

Lorsque le chef d'entreprise se projette dans l'avenir et anticipe, l'entreprise se développe et perdure. Auteur de son propre développement dans la durée, l'artisan est aussi acteur du développement durable. Je vous le dis, les artisans calédoniens « se mettent au vert » et c'est tant mieux !

Nouveaux produits, nouveaux savoir-faire, nouveaux clients, le développement durable ouvre de nouveaux marchés. Dans le secteur du Bâtiment, je suis fier de voir émerger l'éco-construction. En amont les importateurs font venir les produits respectueux de l'environnement, en aval, les clients semblent prêts. Conscients des enjeux, les décideurs encadrent ce nouveau secteur. Et les artisans s'adaptent, transformant les contraintes de départ en opportunités. Certains d'entre vous innovent même, avec de nouveaux métiers. Les artisans osent et comme ils ont raison ! De nouvelles réglementations arrivent ? oui, mais des aides financières aussi. Il faut apprendre de nouvelles techniques ? oui, mais des formations se mettent en place.

Pour encourager tous azimuts les initiatives des artisans dans le domaine du développement durable, votre Chambre de métiers et de l'artisanat recrute en ce moment même un conseiller spécialisé, noue des partenariats, s'implique au sein de structures qui jouent un rôle essentiel dans cette nouvelle économie. Pour vous accompagner... durablement.

Le Président
Jean-Claude MERLET



"Info Métiers" est une publication
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Nouvelle-Calédonie - Tél. : 28 23 37
Directeur de publication : Jean-Claude Merlet
Coordination : Laure Le Gall
Rédaction : Christine Allix - 778 418
Maquette / mise en page : Valérie Berger
Édition / Publicité : www.rondpoint.nc - 78 28 24
Impression : ARTYPO - **Tirage** : 9 800 exemplaires
ISSN : 1958 - 5411

Actu CMA **4**

Ça vous concerne **7**

Eco-construction,
une filière d'avenir

Fiches infos **14**

● **Les statuts juridiques**
pour entreprendre seul

Vos questions nos réponses **16**

● **Question de Monsieur Tediap,**
créateur d'entreprise artisanale
dans le nettoyage de locaux.

● **Nos permanences**

● **Bourse des entreprises**

Savoir-faire **18**

● **Laurent Fenoy, carreleur à Nouméa**
Un as du carreau

● **Gabrielle Viramoutoussamy,**
fabricante de achards au Mont-Dore
A l'huile sinon rien !

Bon à savoir **22**

Salaires minimums, valeur du point
et jours fériés chômés par secteurs
et conventions collectives - Echéances fiscales

Où sommes-nous ?

Chambre de métiers
et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10 avenue James Cook - BP 4186
98846 Nouméa Cedex - Tél. : 28 23 37 Fax : 28 27 29
Courriel : cma@cma.nc - Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié
Patrick Leblais
BP 155 - 98822
Tél. : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné
Soukaïna Pesce
BP 641 - 98860
Tél. : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac
Arielle Pindon
BP 127 - 98850
Tél. : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

Santé

Halte au bromate

Le Gouvernement interdit désormais l'utilisation du bromate de potassium dans la fabrication du pain. Cet additif permettait d'améliorer le volume et la texture du pain. Il était interdit en Europe et d'autres pays depuis plusieurs années.



Libérés !

Les ciments sont désormais libres à l'importation. Pour être autorisés, ils devront cependant répondre à des normes CE et CE/NF reconnues par la réglementation européenne et être donc de bonne qualité. Les contrôles seront effectués par le laboratoire de la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie.

service recette

IMPÔTS-ET VOUS

Bonne nouvelle, l'impôt forfaitaire annuel est supprimé à partir de l'année 2009. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier dernier, la déclaration et le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale additionnelle à l'IS (CSA) s'effectuent en un lieu unique à l'hôtel des impôts situé au 13 rue de la Somme à Nouméa. Au

1^{er} étage, le service de la recette reçoit le paiement des acomptes et du solde (renseignements au 25 75 25) et au 2^{ème} étage, le service de la fiscalité professionnelle réceptionne les déclarations, (renseignements au 25 75 60 ou 25 76 09). Pour plus de détails, consulter le service de la Fiscalité professionnelle à l'Hôtel des impôts.



L'esthétique s'offre un second salon

La Maison des artisans ne manquera pas d'animations ces deux prochains mois.

- Du 1^{er} au 7 juin : salon de l'artisanat d'art de la fête des mères
 - Du 11 au 14 juin : 18^e salon 4x4 expo
 - Du 26 au 28 juin : **second salon de l'esthétique**
 - Du 2 au 5 juillet : 16^e salon du jardinage et de la motoculture
 - Du 16 au 19 juillet, second salon du développement durable
 - Du 24 au 26 juillet : Travel expo Eden Tour.
- Pour tout renseignement, contacter le 27 56 85 ou le 77 30 90.

Droits à la retraite Faites-vous connaître !

Vous êtes artisan, actuellement adhérent de la mutuelle des patentés et libéraux (MPL) ? Au cours de votre vie professionnelle, vous avez adhéré à une mutuelle métropolitaine comme par exemple ORGANIC, OVA, AMPI etc. ?

Contactez rapidement la MPL qui procède actuellement à l'étude de vos droits de retraite éventuels au Régime Social des Indépendants (RSI) par continuité ou rachat. Faites-vous connaître en téléphonant à la MPL, au 28 15 97 ou au 28 86 73.



Formation

Les partenaires soutiennent les apprentis



La Chambre bénéficie de différents partenariats tous concrétisés pour le Centre de formation, au bénéfice des apprentis. C'est ainsi qu'elle vient de signer une convention avec l'ARA (Association des réparateurs automobiles). Désormais, les jeunes apprentis travailleront, au sein des ateliers du CFA, sur des véhicules de l'ARA ou de

ses sociétaires. Sous la surveillance et la direction de leur professionnel-formateur, ils procéderont sur les véhicules confiés, à des réparations mécaniques, ainsi qu'à des travaux de carrosserie et de peinture, l'ARA fournissant pièces détachées et accessoires utiles aux interventions. Le groupe Jeandot s'est aussi investi en offrant un véhicule Ford Ranger qui servira de support pédagogique aux apprentis en mécanique. Enfin, l'OCEF, la Sodevia et Caledovia proposent désormais aux sections Boucherie, des carcasses qui seront travaillées directement sur le nouveau plateau technique du Centre de formation.

Savoir répondre aux appels d'offre

Répondre à des avis d'appel d'offre nécessite de suivre des règles précises. Afin de faciliter l'accès à la commande publique pour les professionnels, et de leur permettre de répondre aux marchés soumis à appel d'offre, la CMA organise régulièrement des formations. Des ses-

sions sont organisées, à l'initiative de la province Sud, dans les communes de Yaté, Bourail, La Foa et Thio. ***Vous souhaitez participer ? Faites-vous connaître auprès de Virginie Ethève, chargée de la formation professionnelle continue, au 27 94 40.***

Avis !

APPRENDRE A VENDRE

Vous voulez acquérir des méthodes et techniques commerciales pour faire connaître vos activités, votre entreprise, et des méthodes pour mieux vendre, fidéliser votre clientèle, gérer les clients en cas de situation délicate ? La formation « Mieux vendre » est pour vous. Elle se déroule au centre de formation, à Nouville, en cours du soir, de 17 heures à 19h30. Elle dure vingt heures. Pour tout renseignement, contacter Virginie Ethève, au 25 97 40.

NOUVELLE-CALÉDONIE 2025 : vous êtes concernés

Précisé dans l'Accord de Nouméa, le Schéma d'Aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie dont la mise en application est prévue pour 2025, prend corps. Les communes et les provinces ont déjà été consultées. **Des réunions** sont annoncées avec les jeunes du centre de formation de la CMA, mais aussi **avec vous, les artisans**. Profitez-en pour vous exprimer, pour faire part de vos remarques et de vos attentes

- **jeudi 25 juin**, à Nouméa, à l'auditorium de la CCI, de 18 heures à 20 heures ;
 - **mardi 30 juin**, à Pouembout, au Bougainville, de 17 heures à 19 heures ;
 - **jeudi 2 juillet**, à Lifou (lieux et horaires à confirmer).
- Pour plus d'informations sur ces rencontres, contacter le service de l'aménagement et de la planification au 26 29 33 ou Alexia Basset, du service économique de la CMA, au 28 23 37.

Artisans Artisanes !

Un artisan sachant voter n'oublie pas d'aller voter

Le mercredi 19 août, vous êtes appelés à élire les artisans qui parleront en votre nom dans les cinq prochaines années à la CMA. Tous les chefs d'entreprise et conjoints collaborateurs inscrits sur les listes électorales du pays sont invités à voter pour les candidats dans leur secteur d'activité (alimentation, bâtiment, production ou services). Précision qui a son impor-

tance, vous pouvez voter soit au bureau qui sera ouvert à la mairie de Nouméa, soit par correspondance avec les documents qui vous seront envoyés début août. Le détail de la procédure de vote est affichée dans votre CMA et vous pouvez contacter Armanda Abdelkader au 28 23 37 ou par mail : repertoire@cma.nc pour toute information complémentaire.

L'AGENDA DES FORMATIONS

Inscrivez vous dès maintenant pour les formations, ateliers et stages qui vous intéressent ! Au centre de formation Lucien Mainguet. Les sessions de formation se déroulent en soirée, à partir de 17h00.

Renseignements et inscription :
Virginie Ethève au 25 97 40 ou formation@cma.nc

Initiation informatique Word-Excel (niveau 1)

16h – 18 000 F
Pour les débutants
Du 27 juillet au 06 août

Powerpoint initiation

10 h - 18 000 F
Pour les débutants
Du 22 au 25 juin

Bases bureautiques Word-Excel (niveau 2)

30h - 32 000 F
Pour ceux qui connaissent déjà le PC
Du 24 août au 16 septembre

Internet Explorer et Outlook Express

15h-13 000 F
Pour ceux qui connaissent déjà le PC
Du 29 juin au 2 juillet

Gestion d'entreprise EUREKA

20h -20 000 F
Recommandé aux créateurs et dirigeants d'entreprise
Du 27 juillet au 7 août

Devis Facture EUREKA

10h - 20 000 F
Indispensable pour utiliser le logiciel EUREKA

Du 15 au 18 juin
Du 10 au 13 août
La Calédonie : économie, société et culture

14h - 12 000 F
Pour les artisans nouvellement implantés
Du 14 au 23 septembre

NOUVEAU !

Mieux vendre
20h - 20 000 F
Pour se faire connaître, attirer et fidéliser ses clients
Du 15 au 25 juin

Droit du travail
16 h - 20 000 F
Pour tout savoir : de l'embauche à la rupture du contrat de travail, en passant les rémunérations et les formalités
Du 31 août au 10 septembre

Transport routier de personnes (TRP)

38h- 40 000 F
Pour pouvoir prétendre à l'attestation de capacité professionnelle auprès de la DITTT
Du 7 au 11 septembre

En provinces Sud et Nord

Pour un stage de gestion ou la participation à un atelier de création d'entreprise, contactez Christian Fuzivala au 28 23 37 pour la province Sud et Soukaïna Pesce au 47 30 14 pour la province Nord.

TOUT FRAIS !

Les pré-inscriptions sont ouvertes pour deux nouvelles formations qui vous seront proposées dans les semaines à venir :

Stage de gestion

A La Foa les 23, 30 juin et 07 juillet

Gérer et retoucher mes photos

Une bonne base pour illustrer sa page web ou son blog et faire des diaporamas, tout public.

Créer ma page web

Pour ceux qui veulent valoriser leurs services ou produits sur Internet, tout public.



LE PASSEPORT POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

C'est simple, rapide et gratuit !

Inscrivez-vous à une ou plusieurs de ces sessions en téléphonant dans votre antenne. Découvrez Internet et les outils informatiques utiles pour votre entreprise, puis bénéficiez des avantages réservés aux détenteurs du Passeport : guide pour l'achat de votre matériel, remise de 10 % avec l'un de nos cinq fournisseurs partenaires et, en cas de besoin, une solution de financement avec l'ADIE.

Nouméa Tél. : 28 41 42

B.A-BA Informatique et Internet
lundi 29 juin
lundi 6 juillet
lundi 20 juillet
16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Jeudi 4 juin
Jeudi 2 juillet
Jeudi 9 juillet
Jeudi 30 juillet
16h-17h

La recherche d'informations sur internet
Jeudi 18 juin
Jeudi 25 juin
Jeudi 23 juillet
16h-17h30

Mon entreprise sur le web
Jeudi 11 juin
lundi 27 juillet
16h-17h

Poindimié Tél. : 42 74 82

B.A-BA Informatique et Internet
Mercredi 22 juillet
9h-11h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Jeudi 23 juillet
9h-10h

Koné Tél. : 47 30 14

B.A-BA Informatique et Internet
Mercredi 10 juin
Mercredi 1 juillet
Mercredi 29 juillet
16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Jeudi 11 juin
Jeudi 2 juillet
Jeudi 30 juillet
16h-17h

Koumac Tél. : 47 68 56

B.A-BA Informatique et Internet
Mardi 23 juin
16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Mercredi 24 juin
16h-17h



Eco-construction, une filière d'avenir

La mode est aux « éco trucs ». Eco-citoyen, éco-geste, éco-comportement... Et les artisans n'échappent pas à un phénomène appelé à s'intensifier dans les toutes prochaines années. Parce qu'il respecte l'environnement et les hommes, qu'il est dans l'air du temps, que les clients sont demandeurs. Pourtant, entre la prise de conscience et le passage à l'acte, il y a un pas que beaucoup n'ont pas encore franchi. Du côté des professionnels comme du côté des particuliers. Alors, les artisans calédoniens, éco-constructeurs ou non ? Début de réponse dans le dossier qui suit.

*Alors, les artisans calédoniens,
éco-constructeurs ou non ?*



Eco-construction les clients la réclament

Eco-construction. Derrière ce nouveau mot de la langue française se cache tout un concept de respect de l'environnement et d'économie d'énergie qui a été présenté en partie lors du dernier salon de l'habitat. Un concept que l'artisan calédonien est prêt à s'approprier. Pour les clients qui le lui demandent et pour lui-même.

« Ici, on n'est pas en France. Il faut arrêter de vouloir imposer à la Calédonie des références métropolitaines qui ne lui sont pas adaptées. » Le ton est donné. Quand on l'interroge sur l'éco-

construction, Olivier Goujon, le président du CCEL (Comité calédonien de l'Eco Logis) monte au créneau. « Pourquoi s'inspirer de ce qui se fait en France alors qu'on n'a absolument pas le même climat. Nous, notre problème, c'est l'humidité, pas le froid ou la chaleur. On aurait tout intérêt à s'inspirer de l'Australie qui a vingt ans d'avance dans ce domaine sur la France. » Pour ce spécialiste des toitures végétalisées, pas question d'utiliser la langue de bois. « Nous, les éco-artisans calédoniens, nous ne sommes pas des militants ou des idéalistes, nous voulons juste une écologie raisonnée dans le bâtiment avec l'idée, à l'arrivée, de diminuer la facture énergétique. »

Le problème, en Calédonie, c'est l'approvisionnement en matériaux bio. D'où l'idée de créer un comité réunissant à la fois des importateurs, des prescripteurs (donneurs d'ordre)

et des applicateurs (entreprises ou artisans). « Ensemble, on peut arriver à crédibiliser l'éco-construction », explique Olivier Goujon. Le succès du salon de l'habitat et l'affluence constatée à la conférence sur l'éco-construction le confirment, de plus en plus de gens se sentent concernés par le développement durable. « D'autant plus, le précisait l'un des artisans présents sur le salon, que si les clients doivent payer un peu plus cher au départ, ils rentabilisent très vite leur investissement. » Et dans le respect de leur environnement direct ou indirect.

Plombiers, posez du solaire !

Déterminée à s'engager dans une démarche d'intégration du développement durable, la CMA via son centre de formation Lucien-Maignet, en étroite collaboration avec l'Ademe et les distributeurs, planche sur une formation continue portant sur la pose des chauffe-eaux solaires. Il s'agit de permettre aux entreprises de plomberie de proposer à leurs clients une expertise en la matière afin de démocratiser l'énergie solaire, synonyme d'économies et d'écologie. Afin de finaliser l'organisation de cette formation, les professionnels intéressés sont invités à se faire connaître auprès de Virginie Ethève, au 25 97 40.

« **Nous, les éco-artisans calédoniens, nous ne sommes pas des militants ou des idéalistes, nous voulons juste une écologie raisonnée dans le bâtiment avec l'idée, à l'arrivée, de diminuer la facture énergétique.** »

Aide au financement de vos projets !

Pour soutenir l'investissement en matière de développement durable et d'économie d'énergie dans les entreprises, une nouvelle structure associative est sur le point de voir le jour. Encouragée par l'Agence française de développement, soutenue par les trois chambres consulaires (CCI, CMA et Chambre d'agriculture), l'association va permettre de faciliter les prêts bancaires des entrepreneurs désireux de « se mettre au vert ». Pour plus d'information, contactez notre chargé en développement durable, au 28 23 37.



Olivier Goujon, le président du CCEL (Comité calédonien de l'Eco Logis)



Vous avez dit habitat bioclimatique ?

...Il est ainsi prescrit d'orienter le bâtiment en fonction des vents dominants, de prévoir à ses abords une végétalisation susceptible de le rafraîchir, de choisir une couleur claire pour la toiture et d'installer des louveres et autre volets persiennés sur les baies et les fenêtres.



Sur le territoire, qui dit habitat bioclimatique, dit démarche Ecocal. Ce programme de qualification regroupe les différents principes définissant l'architecture bioclimatique. Il a été mis en œuvre et est soutenu par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Ademe, associés au sein du CTME (Comité technique de maîtrise de l'énergie). Il propose un certain nombre de préconisations techniques en termes d'implantation, de protection solaire, de ventilation naturelle et de production d'eau chaude sanitaire. Il est ainsi prescrit d'orienter le bâtiment en fonction des vents dominants, de prévoir à ses abords une végétalisation susceptible de le rafraîchir, de choisir une couleur claire pour la toiture et d'installer des louveres et autre volets persiennés sur les baies et les fenêtres. En clair, d'orienter, d'aménager et d'équiper sa maison pour « éviter les dérives énergétiques et les conséquences environnementales liées à l'installation d'un climatiseur individuel ». Ces précautions techniques minimales sont regroupées dans un cahier de prescriptions techniques disponible auprès de la DIMENC, et sur la page web <http://www.dimenc.gouv.nc/static/telechargement/documents/livretECOCAL.pdf>. La CMA met également ce livret en lecture libre à l'Espace communication.



« Pour l'instant, c'est vrai, on constate un engouement certain pour les énergies renouvelables, confirme Steeve Guérin, directeur d'une entreprise spécialisée dans les panneaux solaires, les éoliennes et les hydrogénérateurs. »

HQE, qezako

Dans le bâtiment, la haute qualité environnementale (HQE) est choisie et non imposée réglementairement. Notamment pour son respect de l'environnement et de la santé. Ce concept est apparu en métropole au début des années quatre-vingt dix. Selon l'Ademe, « il ne s'agit pas d'une réglementation ni d'un label, mais d'une démarche volontaire de management de la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiment ». Une brochure intitulée « Bâtiment et démarche HQE » est d'ailleurs disponible sur le site de l'Ademe (www.ademe.fr/entreprises/hqe/). Concrètement, la HQE définit quinze exigences environnementales organisées en deux groupes. Un premier sur la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur éco-construction et éco-gestion (de l'eau des déchets, de l'énergie et de l'entretien) et un second sur la création d'un environnement intérieur confortable sur les plans acoustique, visuel et hygrothermique, et sain pour la santé. Encore peu répandue en Calédonie, la HQE bénéficie pourtant d'une aide au financement du bureau d'étude spécialisé de son choix (50% des émoluments). Elle favorise surtout une réflexion globale sur le bâti qui donne des réalisations très abouties comme le futur collège de Dumbéa.

Avalanche de demandes... de devis !

Pour Thierry Carpin, qui importe des systèmes de récupération et de traitement naturel des eaux, « ce sont les clients eux-mêmes qui vont motiver les entrepreneurs à se lancer dans l'éco-construction ». Le chef d'entreprise envisage d'ailleurs de faire fabriquer les cuves qu'il importe par des artisans locaux. « Les choses avancent en termes de réglementation, notamment en province Nord. Construire dans le respect de l'environnement représente une nouvelle filière économique très porteuse pour les artisans. » Aussi bien en termes de matériaux que de conception, de dessin ou d'énergies renouvelables. Il n'y a qu'à voir l'explosion de la demande... de devis ! « Pour l'instant, c'est un fait, on constate un engouement pour les énergies renouvelables, confirme Steeve Guérin, directeur d'une entreprise

spécialisée dans les panneaux solaires, les éoliennes et les hydrogénérateurs. Mais après, les gens hésitent encore à faire le pas. L'investissement reste très important et ne se justifie la plupart du temps que pour les agriculteurs et les zones isolées. » Ce qui n'est pas le cas des chauffe-eaux solaires. De plus en plus de particuliers choisissent cette solution très vite rentabilisée, suivant ainsi l'exemple des opérateurs sociaux tels la Sic qui en équipe quasi systématiquement ses nouvelles résidences. Les collectivités aussi prennent conscience de l'enjeu. Ce qui implique d'importants marchés publics et autant d'opportunités pour les artisans.



Chantier propre

Partant du principe que tout chantier génère des impacts et des nuisances sur l'environnement, les acteurs du BTP et les maîtres d'ouvrage publics et privés ont été invités par l'Ademe à se réunir afin de trouver des solutions pratiques à mettre en œuvre et compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du secteur. Il en est ressorti une charte « Chantier vert » qui prévoit notamment le respect de la réglementation existante, la gestion des déchets générés par les travaux, la limitation des pollutions, bruits et autres érosions souvent synonymes de catastrophes pour la biodiversité végétale et animale locale. Est ainsi préconisé de ne pas réaliser de vidange de véhicules sur site, de ne pas vider les résidus de produits dangereux dans les réseaux d'assainissement, de ne pas brûler les déchets sur place, de poster les matériels bruyants le plus à l'écart possible des habitations...



Véronique Reix, la représentante de l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en Nouvelle-Calédonie.

« Pour Véronique Reix, la représentante de l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en Nouvelle-Calédonie, il s'agit de « faire prendre conscience aux collectivités qu'elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à la population qu'elle doit adopter les bons comportements »

L'exemple de la province Nord

La province Nord, par l'intermédiaire de la SAEML VKP, a ainsi diligenté une analyse environnementale d'urbanisme qui doit permettre d'élaborer un projet urbain pour la zone Voh, Koné, Pouembout. Les futurs bâtiments de la CCI Nord ainsi que la pépinière d'entreprises attenante ont également été conçus dans le respect de l'environnement. Pour Véronique Reix, la représentante de l'Ademe en Nouvelle-Calédonie, il s'agit de « faire prendre conscience aux collectivités qu'elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à la population qu'elle doit adopter les bons comportements ». Au-delà de ce rôle de conseil et d'information, l'Ademe entend aussi accompagner les entreprises et les artisans du bâtiment dans la démarche de construction écologiquement respectueuse. C'est ainsi qu'elle a initié la charte « chantier vert » (Lire

par ailleurs). En résumé, l'éco-construction a de beaux jours devant elle. Et les artisans qui sont prêts à s'engouffrer dans la brèche ont de belles perspectives devant eux. Reste maintenant à passer des beaux discours à la concrétisation. Car ce qui manque à l'artisan aujourd'hui « pour s'y mettre », ce n'est pas la demande, mais bel et bien une information claire sur les réglementations, les intervenants et les produits disponibles en Nouvelle-Calédonie. D'où l'intérêt de manifestations comme le salon du développement durable, en juillet prochain, ou Batexpo, en octobre, pour rencontrer les intervenants (importateurs de produits, clients ayant des projets de construction et/ou de rénovation...) et l'importance du poste de « chargé de développement durable » récemment créé à la Chambre de métiers pour conseiller, mettre en relation et former.



10 bonnes raisons d'employer des peintures à l'eau, en plus de l'aspect environnemental !

1. Absence d'odeur de solvant
2. Non jaunissant
3. Pas de perte de brillance
4. Résistance et durabilité du film
5. Souplesse du film peinture qui permet notamment de suivre les variations dimensionnelles du bois
6. Absence de tension sur les anciens fonds (peintures ou autres)
7. Absence de saponification qui permet l'application sur ciments et dérivés
8. Réintégration immédiate des locaux du fait de la rapidité du séchage
9. Confort d'application (nettoyage des outils à l'eau)
10. Entretien facile et économique

Les statuts juridiques pour entreprendre seul

Le choix du statut juridique de votre entreprise est déterminant pour la vie future de votre affaire. Quels sont les différents statuts juridiques ? Comment faire le bon choix ? **Suivez ce guide !**

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE à responsabilité limitée

Dans quel cas ? lorsqu'un chef d'entreprise souhaite entreprendre seul, tout en protégeant son patrimoine personnel. Cette forme juridique est comparable à la SARL, à la différence qu'elle ne comporte qu'un seul associé.

Constitution

L'associé unique peut être une personne physique ou morale. Il peut se désigner lui-même comme gérant. Il peut confier la gérance à un tiers (ou plusieurs) par nomination dans les statuts ou par un acte postérieur. Le gérant doit toujours être une personne physique.

Capital

Il est obligatoire, mais n'a pas de minimum exigé. Il peut être apporté en numéraire ou en nature.

Pouvoir de décision

L'associé unique qui assure la gérance prend toutes les décisions courantes ainsi que les décisions sociales qui sont répertoriées dans un registre spécial. Il a le pouvoir de révoquer le tiers gérant sur juste motif.

Responsabilité

L'associé unique qui assure la gérance a une responsabilité limitée à ses apports. Toutefois, elle peut être étendue à ses biens personnels si : il a confondu ses patrimoines professionnel et personnel, il est gérant (pour ses fautes de gestion), il a consenti des cautions et garanties personnelles aux créanciers de l'entreprise.

Protection sociale

Le gérant non-associé bénéficie du régime général salarié de la CAFAT. Lorsque le gérant est l'associé unique, il doit s'affilier au Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (RUAMM).

Fiscalité

Par défaut l'EURL est soumise à l'IRPP, mais il est possible d'opter pour l'Impôt sur les Sociétés (IS).

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Dans quel cas ? lorsque l'activité de l'entreprise ne justifie pas de constituer une société protégeant le patrimoine du chef d'entreprise (peu d'investissement, peu de charges, comptabilité simple, ...).

Constitution

L'entreprise n'a aucun associé ; il est le seul dirigeant et reste maître de son affaire.

Capital

Pas de capital : le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur sont confondus.

Les apports faits à l'entreprise ne sont soumis à aucune taxe.

Pouvoir de décision

Il prend seul les décisions d'exploitation de l'entreprise.

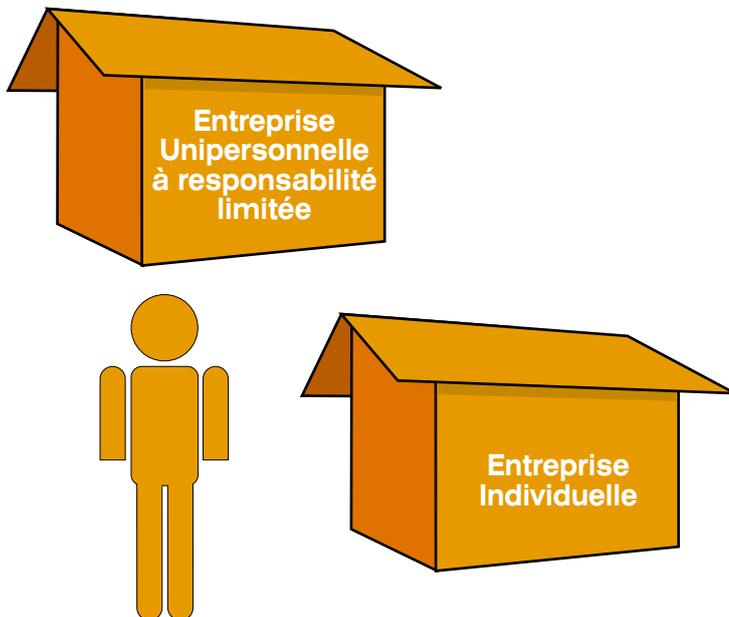
Responsabilité

L'entrepreneur est responsable indéfiniment des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de ses biens professionnels et personnels. S'il est marié sous le régime de la séparation de biens, le patrimoine

Les animateurs économiques de la CMA peuvent vous guider dans votre choix.

Contact : Service de développement économique
Tél. : 28 23 37

Quel statut juridique choisir ?



de son conjoint est protégé, sauf en cas de participation de ce dernier dans la gestion de l'entreprise.

Il est possible de protéger sa résidence principale en réalisant un acte notarié.

Protection sociale

Le chef d'entreprise individuelle doit s'affilier au Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (RUAMM).

Fiscalité

Impôt sur Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

Le choix du statut juridique va avoir des incidences sur le fonctionnement administratif, et la fiscalité de votre entreprise ainsi que sur les responsabilités personnelles du/des entrepreneurs. Il est important de se faire conseiller par un professionnel, au moment de la création comme au cours de la vie de l'entreprise.

Vos questions nos réponses

Question

Question de Monsieur Tediap créateur d'entreprise artisanale dans le nettoyage de locaux

Est-ce qu'un artisan patenté est considéré
comme un chef d'entreprise ?

Réponse de la CMA-NC

Oui. « Prendre une patente », c'est avant tout **créer son entreprise**, et développer une activité indépendante dont le chef d'entreprise sera responsable vis-à-vis de ses clients, fournisseurs, financeurs, employés, institutions fiscales... la patente est par conséquent une charge fiscale de l'entreprise.

La patente est une taxe prélevée par les services fiscaux selon l'activité et le lieu d'exercice principalement. Elle ne constitue pas un droit d'exercer, celui-ci étant délivré par l'immatriculation au service du Ridet et autres déclarations obligatoires (inscription à la Chambre de métiers et au registre du commerce et des sociétés à la CCI...).

Si l'on parle souvent de l'artisan comme d'un « patenté », il faut savoir que toutes les entreprises artisanales, quelle que soit leur forme juridique (SARL, EURL, EI, ...) et leur nombre de salariés sont redevables de la patente. Un artisan est par conséquent considéré comme un chef d'entreprise (travailleur indépendant), même s'il travaille en entreprise individuelle et sans employé.

NOS PERMANENCES la CMA proche de vous

En Province Sud :

Christian FUZIVALA :

- La Foa : 4 juin et 2 juillet
- Bourail : 18 juin et 16 juillet

En Province Nord :

Bélinda MATHÉLON :

- Voh : 28 juillet
- Poya : 10 juin et 2 juillet

Soukaina PESCE :

- Pouembout à la Maison de l'Entreprise :
- tous les mardis matin de 8h00 à 11h30
- les vendredis toute la journée.

Arielle PINDON :

- Ouégoa : 9 juin et 4 août
- Poum : 29 juillet

Patrick LEBLAIS

- Hienghène : 7 juillet
- Houaïlou : 28 juillet
- Pouébo : 4 août
- Kouaoua : 25 août

En Province des Iles Loyauté :

Caroline Kozjura

- Maré : 10 juin
 - Lifou : 2, 3, 4 juin
Jeudi 11 juin
Lundi 22 juin
 - Ouvéa : Lundi 15 juin
- Déplacement sur demande :
Caroline.koziura@cma.nc
ou 28 23 37

Bourse des entreprises

TRANSMETTRE, REPRENDRE UNE ENTREPRISE LA CMA À VOS CÔTÉS !

Le service économique de la CMA vous guide dans vos démarches de cession et de reprise. Sur l'ensemble du Territoire, nos animateurs peuvent vous aiguiller gratuitement. Conseils personnalisés, discrétion, et expertise : nous sommes à votre écoute et à votre service. Vous souhaitez transmettre votre entreprise ? Nous vous accompagnons avec une démarche sur mesure : « le diagnostic transmission ». Pour faire le point sur les atouts, les faiblesses et la valeur de votre activité, et pour anticiper sur son évolution afin de céder votre entreprise dans les meilleures conditions.

À VENDRE

KOUMAC

MENUISERIE BATIMENT

EI - Local aménagé, situé en zone artisanale - Matériel entretenu - Clientèle de proximité - Bonne rentabilité - Potentiel de développement - Location du local (220 000 F.CFP par mois) ou possibilité de vente globale local + habitation + fonds artisanal (50 millions de F.CFP) - Prix : 7,5 U
Date de création : 1968

LA FOA

RENOVATION BATIMENT AGENCEMENT

EI vend dock (90 m²), terrain (20,8 a) et logement d'habitation (F3 Bis), ainsi que tout le matériel et le petit outillage nécessaires à l'activité - Potentiel de développement de l'activité et d'aménagement des locaux - ZIZA de MEARE - Prix : 27 U
Date de création : 2004

POINDIMIE

COIFFURE MIXTE

EI - Salon aménagé, bien situé - Clientèle fidélisée, de proximité - Représentation de 2 grandes marques - Potentiel de développement, commercial - Prix : 2,5 U
Date de création : 2004

NOUMEA

MENUISERIE EBENISTERIE

Atelier de menuiserie aménagé vend tout le matériel nécessaire à l'activité - Local aménagé de 150 m² - Possibilité d'achat du local (19,5 U) ou de location (130 000 F.CFP / mois) - Prix : 8,7 U (Stock, machines, petit outillage et aménagement compris)
Date de création : 2000

COIFFURE MIXTE

SARL - Bien localisée - Bonne rentabilité actuelle - Clientèle fidélisée

- Prix : 12 U

Date de création : 1994

COIFFURE MIXTE

SARL - Clientèle très fidélisée - Locaux très bien situés - Excellente rentabilité - Prix : 28 U
Date de création : 1970

ESTHETIQUE

SARL - Bien localisée - Local attractif et spacieux, potentiel d'aménagement - Activité à développer - Matériel récent - Prix : 7,5 U
Date de création : 2005

HORLOGERIE

EI - Clientèle fidélisée - Très bonne rentabilité - Bail commercial permettant l'extension de l'activité - Prix : 8,2 U
Date de création : 1987

PROVINCES SUD ET ILES

MENUISERIE PVC

SARL - Matériel récent - Affaire bien gérée - Fort potentiel de développement - Bail commercial renouvelé en 2007 - Prix : 24 U (Stock compris)
Date de création : 2007

DUMBEA

BOUCHERIE

SARL - Boucherie en supermarché - Bonne rentabilité - Prix : 58 U
Date de création : 1989

FABRICATION DE BOUGIES

EURL - Fabrication artisanale - Bonne rentabilité - Potentiel de développement important sur le territoire - Prix : 8 U (Hors stock)
Date de création : 1994

PROVINCES SUD et NORD

CONSTRUCTION METALLIQUE

EURL - Entreprise en bonne santé sur un marché très porteur - Très réactive - Contrats sur l'année - Prix : 50 U
Date de création : 1970

Pour tout complément d'information,
contacter Caroline Kozjura
Service Economique - Tél : 28 23 37
Email : caroline.koziura@cma.nc

Laurent Fenoy, carreleur à Nouméa

Un as du carreau



Depuis plus de 4 000 ans que le procédé est connu de l'homme, les nombreuses façons de traiter le carrelage ont donné naissance à des appellations différentes qui ne sont en général connues que des spécialistes. Mais qu'on l'appelle céramique, terre cuite, grès ou faïence, la pose du carrelage demande une technicité sans faille qui passe par des étapes incontournables comme la préparation du sol, son isolation phonique, la réalisation d'une dalle et la pose du carrelage proprement dite. En Calédonie, très peu d'artisans travaillent à l'ancienne, c'est à dire au ciment ou à la chaux. La plupart préfèrent utiliser la colle chimique qui a l'avantage non négligeable sous nos latitudes de ne pas

sécher trop vite. Après, tout est question d'esthétique. « *Il faut que tout soit propre à l'œil, explique Laurent Fenoy. Il n'y a aucune place pour l'approximation. Chaque détail est important.* »

D'où la nécessité d'être minutieux, méticuleux et consciencieux. Il faut aussi être en forme car le métier de carreleur est particulièrement exigeant physiquement. « *On passe son temps à genoux* », confirme notre professionnel.

Bon revers de la médaille, le carreleur est à la fois autonome et créatif. Et, cerise sur le gâteau, « *contrairement aux métiers intellectuels, le travail du carreleur est valorisé car le client, s'il est satisfait, ne manque jamais de vous le dire et de vous féliciter.* »

«...la filière est en perte de vitesse et pourtant le métier de carreleur a de beaux jours devant lui.»



Son parcours

Père d'un enfant de cinq ans, marié à une Calédonienne, Laurent Fenoy a passé de longues années en France avant de revenir en Nouvelle-Calédonie. De longues années au cours desquelles il a mené de front une carrière de sportif de haut niveau (Il a terminé 11^e des championnats de France de VTT en 2003) et des études de haute volée. Après un Bac de sciences économiques et sociales, il s'est tout naturellement orienté vers un Deug de sciences économiques. Mais il n'a tenu qu'un an. « *Je ne me voyais pas derrière un bureau toute ma vie.* » Le sportif revient alors vers ses premières amours. Et s'oriente alors vers le STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) où il obtient, excusez du peu, une maîtrise de la recherche en physiologie de l'exercice. Il enseigne ensuite dans une

ZEP (zone économique prioritaire) du Var. Un an encore. « *C'était le plus gros collège du coin, une véritable usine. J'ai vite compris que ce n'était pas ma vocation.* » Il décide de quitter la métropole et de rejoindre ses parents installés en Calédonie depuis de longues années. Et commence à travailler avec son père, carreleur de métier. A son palmarès, la rénovation de la piscine du Ouen Toro – « *52 km de joints à la résine Epoxy !* » - et celle du Mont-Dore. « *Avec la même surface de joints à faire, mais avec en plus 800 m² de carrelage autour !* » A 31 ans, Laurent Fenoy envisage maintenant de faire valider ses acquis (Il exerce comme carreleur depuis cinq ans). Et d'enseigner son métier aux jeunes. « *Parce que la filière est en perte de vitesse et que le métier de carreleur a de beaux jours devant lui.* »

Gabrielle Viramoutoussamy, fabricante de achards au Mont-Dore

A l'huile sinon rien !

« J'aime cuisiner. Et je n'ai pas peur d'assaisonner ».



Les achards sont des légumes crus ou cuits, conservés à l'huile avec du vinaigre et des épices. Ils seraient une création des corsaires qui pouvaient emporter des légumes à bord grâce à ce mode de conservation, ce qui leur évitait de souffrir du scorbut. On en trouve un peu partout dans le monde, mais particulièrement dans les îles, en Inde, en Iran et au Pakistan.

Il en existe une très grande variété. Ils sont utilisés tels quels, en entrée ou en accompagnement. Ils donnent du caractère aux plats de riz, pâtes et céréales telles que le blé, le boulgour ou la semoule et se fondent avec bonheur dans toutes les recettes de colombo, de curry ou encore de massalé, ainsi qu'avec les

viandes en sauces. Certains en font même une garniture de sandwichs, originale et pleine de goût. S'ils se mangent très rapidement, leur fabrication demande beaucoup de travail.

Il faut d'abord laver les légumes, les éplucher, puis les hacher en julienne. On émince les oignons. On pile le gingembre, le sel, l'ail et le piment, des condiments qui vont relever le goût d'ensemble du plat. Puis on cuit le tout mélangé avec de l'huile de tournesol qui a l'avantage de préserver la saveur des matières premières utilisées. Le tour est joué. Ou presque pour notre cuisinière qui doit alors remplir un à un les pots destinés à la vente avant de livrer les différents magasins qu'elle fournit chaque mois.



Son parcours

Rien ne prédestinait Gabrielle Viramoutoussamy à la fabrication des achards. En tout cas pas ses études. Un BEP secrétariat-comptabilité en poche, c'est tout naturellement qu'elle se retrouve dans un bureau. L'expérience tourne court. La jeune femme aime trop bouger et le contact avec les gens pour en rester là. Elle se lance alors dans la bijouterie, un de ses dadas. « Entre la fabrication, la vente et les relations clientèle, j'étais dans mon élément. » Mais là, coup du sort. Son employeur la licencie pour raisons économiques. « Je ne m'y attendais pas. Et je devais absolument travailler pour payer les traites de notre maison. » Ni une, ni deux, Gabrielle Viramoutoussamy décide d'exploiter un autre de ses dadas, la cuisine, une passion qu'elle tient de sa mère « cordon bleu ». Et se met à fabriquer des achards. D'abord dans sa cuisine, puis dans un local que son mari lui aménage.

« Avec les achards que je vendais, j'achetais du matériel. » Depuis six ans qu'elle fait ça, elle a su se créer une clientèle fidèle et propose une trentaine d'assortiments différents qui vont des citrons aux légumes, en passant par les aubergines, les oignons ou les piments. Le secret de sa réussite ?

« J'aime cuisiner. Et je n'ai pas peur d'assaisonner. Même si mes clients ont été surpris au début, aujourd'hui, ils me demandent de pimenter encore plus. » Avec 500 à 600 pots de achards à préparer chaque mois, cette trentenaire pourrait saturer des fourneaux. Hé bien, pas du tout. Une fois l'atelier nettoyé, elle se remet à la cuisine... Mais pour ses proches cette fois !

Salaires minimums, valeur du point et jours fériés ou chômés pour les mois de juin et juillet 2009 par secteur et conventions collectives

A compter du 1 ^{er} février 2009
Salaire minimum garanti (SMG)
742,39 F par heure
125 464 F par mois (base 169 H)
A compter du 1 ^{er} février 2009
Salaire minimum agricole garanti (SMAG)
631,03 F par heure
106 644 F par mois (base 169 H)
A compter du 1 ^{er} novembre 2007
Boulangerie pâtisserie
Valeur du point : 783 F
Jour férié et chômé : lundi de Pentecôte
A compter du 1 ^{er} février 2009
Industrie
Valeur du point : 721 F
Jour férié et chômé : 14 juillet
A compter du 1 ^{er} janvier 2008
Industries extractives mines et carrières
Valeur du point : 662 F
Jour férié :
lundi de pentecôte et 14 juillet
A noter : sous réserve de parution au JONC, la valeur du point passera à 680 F à compter du 1 ^{er} janvier 2009
A compter du 1 ^{er} janvier 2008

Coiffure
Valeur du point : 834 F
Jours fériés :
lundi de Pentecôte et 14 juillet
A noter : sous réserve de parution au JONC, la valeur du point passera à 855 F à compter du 1 ^{er} avril 2009
A compter du 1 ^{er} janvier 2008
Esthétique
Valeur du point : 1 038 F
Jours fériés et chômés :
lundi de Pentecôte et 14 juillet
A compter du 1 ^{er} janvier 2008
Transports sanitaires terrestres
Valeur du point : 1033 F
Jours fériés et chômés :
lundi de Pentecôte et 14 juillet
A compter du 1 ^{er} janvier 2009
Bâtiment et travaux publics
Valeur du point : 821 F
Jour férié et chômé : 14 juillet
A compter du 1 ^{er} janvier 2009
Commerce et divers
Valeur du point : 724 F
Jours fériés et chômés :
lundi de Pentecôte et 14 juillet

Le code du travail de Nouvelle-Calédonie est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2008. Vous pouvez le consulter à l'espace communication ou en ligne sur le site de la Direction du Travail : www.dtn.couv.nc, ainsi que les accords de votre branche d'activité et les grilles de salaires minimum.

Echéances fiscales

Période : juin / juillet

(les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du Territoire)

Avant le

10 JUIN

Païement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de mai 2009

30 JUIN

Païement de la CES du 2^{ème} trimestre pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Païement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2009 pour les entreprises clôturant leurs compte au 30/11

Païement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur les sociétés 2009 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/07

Déclaration et païement du solde de l'impôt sur les sociétés 2008 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 29/02

10 JUILLET

Païement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juin 2009

15 JUILLET

Païement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 2^{ème} trimestre 2009

Païement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques 2008 pour les entreprises aux régimes fiscaux du forfait, réel simplifié et réel

31 JUILLET

Païement des cotisations CAFAT pour le 2^{ème} trimestre

Païement TSS du 2^{ème} trimestre pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel

Païement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2009 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/12

Païement du 2^{ème} acompte de l'impôt sur les sociétés 2009 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/08

Déclaration et païement du solde de l'impôt sur les sociétés 2008 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/03



Sur quelles bases calculer ses prix ?
Comment être certain de couvrir ses charges ?
Une fiche info vous l'explique concrètement, exemple à l'appui. Elle est disponible à l'Espace communication ainsi que dans nos antennes du Nord.
Pour plus de détails sur la méthode de calcul de prix, n'hésitez pas à faire appel gratuitement à nos conseillers.

Sur quelles bases calculer ses prix ?

Espace Communication ouvert tous les jours
de 7h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.
Contact : Tonina Lanchon - Tél. : 28 23 37